

les marges de sécurité de ce type de réacteur.

M. Lewis a dit qu'on aurait pu construire cette centrale en observant le facteur de sécurité ordinaire de quatre. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait alors? D'après M. Lewis, c'est parce que l'énergie coûterait trop cher et serait peu économique. Messieurs, devrions-nous adopter au Canada un genre de réacteur qui, pour être à la hauteur de la concurrence, doit être construit au mépris des normes reçues de sécurité? On n'a pas à toucher aux normes de sécurité si l'on construit un réacteur britannique de type Calder Hall. On n'a pas à toucher aux normes de sécurité si l'on construit un réacteur américain à eau bouillante. Devrions-nous alors nous lancer à fond de train dans la construction d'un type de réacteur dont le bon fonctionnement exige des marges de sécurité et exposer inutilement les travailleurs au danger? Puis, j'ai parlé du coût de la deuxième unité CANDU.

Le coût estimatif officiel de la première unité CANDU, présentement en voie de construction, est de 81 millions et demi, même si M. Gray a donné à entendre le 11 mai, en parlant d'un supplément de 10 millions pour des travaux de recherches et de perfectionnement à l'égard du CANDU, que le coût prévu actuellement se rapprocherait plutôt de 90 millions.

M. BRUNSDEN: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai cru comprendre que le témoin ferait une nouvelle déclaration. Il semble s'en prendre à ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. Allez-vous lui permettre de continuer ou bien entendrons-nous cette nouvelle déclaration?

LE PRÉSIDENT: Monsieur Brunsten, on a dit au début de la séance que M. Boyd avait une déclaration à faire et que M. Gray était prêt lui aussi, à juste titre, à répondre aux déclarations de M. Boyd. A mon avis, nos délibérations sont en très bonne voie et M. Gray, ainsi que MM. Lewis et Lawrence, aura tout le temps de faire des déclarations ou des observations. C'est la seule façon dont nous, en tant que membres d'un comité, pouvons en venir à une conclusion. Il n'est que juste que tous deux puissent se faire entendre.

M. BRUNSDEN: Si vous dites les deux, alors ça va.

M. BOYD: Dans le tableau I de mon mémoire, qui figure à la page A-2, je donne la ventilation du montant de 81 millions et demi fournie par l'AECL. M. Gray prétend être en mesure de construire une seconde unité CANDU pour 65 millions. Il me tarde de le voir nous prouver, au moyen de cette ventilation et en s'arrêtant à chaque article en particulier, comment ces 16 millions et demi pourraient être rognés.

A propos de coûts, vous vous souviendrez que, dans mon mémoire, j'ai dit qu'une partie de l'uranium utilisé dans le CANDU était censé être de préparation américaine, soit de l'uranium enrichi, même si l'on a cherché à donner l'impression que nous n'avions besoin que d'uranium naturel produit au Canada. Voici ce que M. Lewis a à dire à propos de cet uranium enrichi:

C'est un détail insignifiant et secondaire, car il n'exige pas d'approvisionnement global, ne s'épuise pas et n'entraîne pas de frais. Il est censé durer aussi longtemps que le réacteur.

C'est peut-être un détail peu important. Il ne faut peut-être pas «d'approvisionnement global» quoi que cela veuille dire; il peut bien ne pas s'épuiser, même si ce n'est sûrement pas le cas, en réalité. Mais, messieurs, ce n'est certes pas vrai du tout qu'il n'entraîne pas de frais.

Dans le tableau I à la page A-2 de mon mémoire, vous noterez le chiffre relatif aux coûts supplémentaires du Xenon. Il s'agit là d'uranium enrichi. Vous verrez, messieurs, que les frais inexistantes, d'après M. Lewis, s'élèvent à un demi-million de dollars. Puis, j'ai reproduit de nombreux calculs effectués par M. Carl Cohen de la U.S. General Electric Company sur la question primordiale du coût des usines d'eau lourde pour approvisionner le genre de réacteur